

# Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Loi 1901 « Amicale Echecs »

Tenue le jeudi 16 septembre 2021 à 20h15 à Gex (01170), 410 avenue des Alpes .

## Etaient présents ou représentés

Charles Lalieu, Steffi Cosyns, Aimée Grussy, Maria Ulloa Anariba.

## Préambule

- 1) La convocation à l'assemblée générale a été envoyée aux membres par mail du 28 août 2021
- 2) L'Ordre du Jour
  - a) Election comité directeur,
  - b) Changement d'adresse du siège social et pouvoirs,
  - c) Modification des statuts,
  - d) Compte bancaire de l'Association et pouvoirs,
  - e) Rapport moral et sportif
  - f) Compte de l'exercice
  - g) Programme sportif saison 2021-2022

## Il a été décidé ce qui suit :

- a) Nominations :

Charles LALIEU est reconduit dans ses fonctions de président de l'Association  
Steffi Cosyns est reconduite trésorière de l'Association,  
Aimée GRUSSY est reconduit secrétaire de l'Association

**Résolution adoptée à l'unanimité**
  - b) Changement d'adresse du siège social :

Le siège social actuellement au 2023 bis rue de pitigny 01179 Gex (chez Mme Aimée GRUSSY)  
**Est transféré au 98 impasse de l'orge 01170 GEX (Chez Mme Aimée GRUSSY)**  
Tous pouvoirs sont donnés à la secrétaire afin d'effectuer les démarches auprès de la préfecture ou toute autre administration pour la mise à jour de ces informations

**Résolution adoptée à l'unanimité**
  - c) Modification de l'article 1 des statuts
- Remplacer l'article 2 des statuts par :

« L'association est un groupement sportif constitué dans les conditions prévues par le chapitre II du titre Ier de la loi N° 84-610 du 16 juillet 1984. Ce groupement peut être dénommé Cercle ou Club.

L'association s'oblige à assurer en son sein la liberté d'opinion et le respect des droits de la défense, s'interdire toute discrimination illégale et veiller à l'observation des règles déontologiques du sport définies par le comité national olympique et sportif français.

L'association fera respecter les règles d'encadrement, d'hygiène et de sécurité, applicables à la pratique du jeu d'échecs, par ses membres.

»

**Résolution adoptée à l'unanimité**

- d) Comptes bancaires au nom de l'Association :

Pour les besoins du fonctionnement de l'Association, il est décidé d'élargir les pouvoirs sur le compte bancaire au nom de l'Association. Le président et la trésorière auront, individuellement, tous pouvoirs, seuls, pour le fonctionnement dudit compte.

**Résolution adoptée à l'unanimité**

- e) 21 membres ont adhéré à notre association pour la saison 2020-2021.

Nous avons organisé les championnats de L'Ain Jeunes et avons eu 8 qualifiés pour les championnats de ligue ainsi qu'un qualifié pour les championnats de France Jeunes

**Résolution adoptée à l'unanimité**

- f) L'exercice comptable se termine avec un excédent de 253,50 euros.

Dont 240 € sur le compte bancaire et 13,50 € en caisse.

**Résolution adoptée à l'unanimité**

- g) Cette saison nous organiserons, tant faire se peut, les concours suivants:

- Activ Chess Lémanique
- Tournoi amateurs
- Championnat des jeunes Ain
- Challenge scolaire de Gex (25 juin 2022)
- Open intergénérationnel
- Tournoi International de parties rapides (1 octobre 2022 )

**Résolution adoptée à l'unanimité**

Tous les points ayant été traités, l'assemblée générale est clôturée à 20h45.

Fait à Gex, Le 16 septembre 2021

Le président  
Charles Lalien



La trésorière  
Steffi Cosyns

La secrétaire  
Aimée Grussy